

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Conseil municipal du Lundi 6 octobre 2025

Le lundi 6 octobre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, Maire, à dix-neuf heures :

➤ Étaient présents :

BLANGY Patrick, BOURDIER Béatrice, CAILLER Julien, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LOISEAU Christian, TYSSANDIER Maguy, VIAUD Annette.

➤ Absents excusés :

ANDRADE Robert a donné un pouvoir à Annette VIAUD

GASSELING Benjamin

SELLIER Camille, a donné un pouvoir à Maguy TYSSANDIER

CHENAULT Anne-Lyse a donné pouvoir à André GUITTON

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Construction de la maison de santé : choix des entreprises.
- ❖ Construction de la maison de santé : choix d'un coordinateur OPC (ordonnancement, pilotage, et coordination).

Maguy Tyssandier a été désignée secrétaire de séance.

1. Construction de la maison de santé : choix des entreprises.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le projet de construction de la maison de santé.

Dans un marché public, les travaux sont passés selon le Code de la commande publique.

Le maître d'ouvrage public lance un appel d'offres selon une procédure adaptée via une plate-forme pour la consultation du marché public par les entreprises.

Le cabinet d'architecte, en tant que maître d'œuvre, et l'économiste participent à l'analyse technique et financière des offres, et transmettent un tableau d'analyse à la collectivité avec des propositions (notes suivant critères définis).

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

La commission d'appel d'offres se réunit, (16 septembre 2025) mais n'est pas obligatoire car le marché est réalisé selon une procédure adaptée, c'est à dire en dessous du seuil défini de 5 538 000 €.
(marché formalisé)

C'est le conseil municipal qui prend la décision finale.

Madame le Maire présente ensuite le rapport d'analyse des offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir :
 - Lot 1 – VRD : entreprise EUROVIA : **160 120,70 € HT**
 - Lot 2 – Gros œuvre, ravalement : entreprise LONGEVILLE : **165 568,63 € HT**
 - Lot 3 – Charpente bois, couverture, zinguerie : entreprise GRANDEAU : **88 289,92 € HT**
 - Lot 4 – Bardage métallique isolant : entreprise SMAC : **26 544,35 € HT**
 - Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium : entreprise BANEY : **62 909,36 € HT**
 - Lot 6 – Menuiseries intérieures bois : entreprise MPCP : **65 910,53 € HT**
 - Lot 7 – Plaquisterie, isolation, faux plafond : entreprise MARTAUD : **64 952,67 € HT**
 - Lot 8 – ITE, carrelage, peinture, sols souples : entreprise MPCP : **71 294,92 € HT**
 - Lot 9 – Chauffage, plomberie, ventilation : entreprise SNEE : **124 974,70 € HT**
 - Lot 10 – Electricité, photovoltaïque : entreprise TES : **74 629,77 € HT**
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux décisions ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Scrutin :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages «pour» : 13 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

- Suffrages définitifs : 13

2. Construction de la maison de santé : choix d'un coordinateur OPC (ordonnancement, pilotage, et coordination).

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un coordinateur OPC serait nécessaire concernant la construction de la maison de santé.

(Présentation d'un document qui expose l'utilité et les missions d'un OPC.)

Madame le Maire indique que deux devis ont été reçus, et présente un tableau comparatif des deux offres :

- COORPIBAT : 26 400 € HT
- APMS 16: 18 468 € HT 13 POUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir : APMS 16.

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette mission OPC.
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Scrutin :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages «pour» : 13 «contre» : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

- Suffrages définitifs : 13

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Signalétique** : rencontre avec le technicien qui a présenté un échantillon des panneaux et poteaux. (trois devis ont été reçus : Pic Bois et Ouest enseignes environ 15 000€ HT sans la pose, et Graphic Affichage 10 060€ HT avec la pose.

Nouvelles photos sur site, vérification des données et emplacements, choix des couleurs (**VERT** sport nature patrimoine, **BORDEAUX** école mairie salle des fêtes bibliothèque poste gare **BLANC** chambre d'hôtes entreprise, **VERT CLAIR** MSP pharmacie) (maçon ?)

Maquette en cours de correction pour validation et installation en novembre.

- **Devis épareuse** en concertation avec Julien. Coût important au départ (voir devis) mais amortissement rapide, travail en régie avec le personnel communal. Moins onéreux qu'une sous-traitance des travaux.
- **Chauffage école** : démontage des radiateurs gaz et des sorties extérieures, désolidarisation de la cuve gaz, remplacement des radiateurs enlevés et des «grille pains» par des convecteurs à énergie sèche (accumulation), beaucoup moins énergivores.

Des travaux d'envergure à prévoir dans les années à venir avec pompe à chaleur éventuellement, ventilation à installer, plafond classe CM à rabaisser...(coût de l'ordre de 65 000€ à financer avec subventions de l'état DETR/DESIL mobilisées pour l'instant pour la MSP)

- **Ecole** : demande de subvention des enseignantes pour séjour à St LARY.
- **Mobilité** : réunion le 23 septembre à Mansle avec les communes du secteur et la Région : optimiser les accès vélos depuis les petites communes vers Mansle (accès collège). Au regard de l'accès TER, Luxé semble prioritaire pour ces aménagements mais le chargé de mission de la région viendra sur site explorer les trois parcours envisagés pour finaliser le choix le plus pertinent. (choix d'un parcours sécurisé, pas sur la RD 739)
- **Prochain conseil municipal** : lundi 17 novembre
vote de la subvention école, contrat de Mme Neaud à la cantine, enquête publique entre le 24 octobre et le 24 novembre pour Cogest'eau Charente, Organisme Unique de gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole ... et d'autres points à venir certainement.
- **Vendredi 10 octobre, réunion d'information relative aux obligations légales de débroussaillage à destination des élus à 9h 30 à MORNAC.**
L'objectif de cette réunion est de présenter les nouvelles dispositions du nouvel arrêté OLD du [17/07/2025](#).
A l'issue de cette réunion une visite sur place au niveau du site ATRION de CALITOM est prévue.

SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h03.

~~Lussan~~
Blangy

~~Stoury~~

~~[Signature]~~

claus

B. Beaudet

~~[Signature]~~

P. Robert Androcks

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

P. Mme Sellier

~~[Signature]~~

~~Hungiere~~

Pour A.L. CHENEAU

~~[Signature]~~